



Luxembourg, 02/07/2024

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux à l'achèvement du Projet (ESCS)

Informations générales

Intitulé du projet :	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE MATERIEL ROULANT
Numéro du projet :	2019-0303
Pays :	France
Description du projet :	Acquisition de 16 rames Régiolis PPG (6 caisses) pour les dessertes de l'axe Paris - Dijon - Lyon et de 5 rames Régiolis PPM (4 caisses) pour les dessertes régionales.

Résumé de l'évaluation environnementale et sociale à l'achèvement

La BEI prend note des performances environnementales et sociales suivantes et des principaux résultats à l'achèvement du projet.

Le projet a été évalué par la Banque en 2020. La Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux est disponible sur <https://www.eib.org/en/projects/all/20190303>.

Le projet n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement.

Les nouvelles rames PPG (Porteurs Polyvalents Grande capacité) et PPM (Porteurs Polyvalents Moyenne capacité) sont conformes aux spécifications techniques d'interopérabilité relatives à l'émission de bruit et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en vigueur.

Le projet aura des effets positifs sur l'environnement car il renforce l'attractivité du mode ferroviaire par rapport au transport sur route, et le matériel neuf déployé est électrique alimenté par l'énergie électrique sur des lignes électrifiées, ce qui limite la consommation d'énergie et l'ensemble des émissions totales, locales et à la source.

Lors de l'implémentation du projet, aucun problème environnemental ou social significatif n'a été identifié. Aucun problème environnemental ou social significatif n'est attendu dans la phase d'exploitation.

La maintenance nouvelles rames est réalisée par SNCF Mobilités dans les ateliers de maintenance existants en gare de Dijon-Ville dans lequel des travaux d'adaptation et couverture des voies de service ont été spécifiquement réalisés. Ces travaux d'adaptation ont été financés par la Région et ne font pas partie de l'intervention de la BEI.



Luxembourg, 02/07/2024

Le permis de construire pour ces travaux a été délivré le 31/01/2019. Le Promoteur a informé qu'aucune autorisation environnementale n'était requise étant donné que les travaux concernaient uniquement la réorganisation des voies dans un dépôt existante, pour une superficie limitée (moins de 30mx30m) et sans aucune nécessité d'acquisition de terrain supplémentaire.

Avis de synthèse sur les aspects Environnementaux et Sociaux à l'achèvement :

Sur la base des informations et des rapports fournis par le promoteur, la BEI estime que le projet a été mis en œuvre conformément aux normes environnementales et sociales de la BEI, applicables au moment de l'évaluation.